

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 3 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le 3 avril à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, sur le site de Damvillers, après convocation légale, en date du 25 mars 2019 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Joceline,
- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUES Philippe,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau absents :

- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger.

Participants non élus :

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Nicole HEINTZMANN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

- ↳ Cotisation 2019 à la mission locale du Nord Meusien.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes administratifs 2018.
2. Examen des budgets primitifs 2019.
3. Examen des taux d'imposition 2019.
4. Examen des montants d'attribution de compensation 2019.
5. Examen des tarifs du CLSH organisé pendant les vacances d'avril 2019.
6. Examen des subventions aux associations.
7. Cotisation à l'Association Nationale du Grand Sentier de France.
8. Cotisation à la mission locale du Nord Meusien.
9. Dérogations scolaires.
10. Embauche d'une personne en service civique.
11. Modification de poste.
12. Adhésion à plusieurs services du Centre de Gestion de la Meuse.
13. Questions diverses.

1. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

1.1 BUDGET GENERAL

Le bureau examine le compte administratif 2018 du budget général. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget général et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le bureau examine le compte administratif 2018 du budget ordures ménagères. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ordures ménagères et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.3 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

Le bureau examine le compte administratif 2018 du budget maison de santé de Spincourt. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget maison de santé de Spincourt et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le bureau examine le compte administratif 2018 du budget ZAE de Damvillers. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZAE de Damvillers et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

1.5 BUDGET ZA D'ETON

Le bureau examine le compte administratif 2018 du budget ZA d'Eton. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZA d'Eton et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

2. EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

2.1 BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2019 est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget primitif général 2019.

2.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe 2019 ordures ménagères est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ordures ménagères 2019.

2.3 BUDGET MAISON DE SANTE

Le budget annexe 2019 maison de santé est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe maison de santé 2019.

2.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le budget annexe 2019 ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZAE de Damvillers 2019.

2.5 BUDGET ZA D'ETON

Le budget annexe 2019 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZA d'Eton 2019.

3 EXAMEN DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Président informe les membres du bureau que l'état 1259-FPU notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 a été transmis à la CODECOM.

Cet état présente

- ↳ les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019 par impôt et le produit fiscal attendu selon les taux votés en 2018 ;
- ↳ les différentes allocations compensatrices versées par l'Etat pour les différentes composantes fiscales.

A taux constants, les propositions de taux et de produit fiscal sont les suivantes :

	Bases effectives 2018 pour mémoire	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés pour 2019	Produits attendus
Taxe habitation	6 235 711 €	6 445 000 € (+3,36%)	15,20	979 640 €
Taxe foncière bâti	4 826 529 €	4 980 000 € (+3,18%)	16,62	827 676 €
Taxe foncière non bâti	1 684 857 €	1 723 000 € (+2,26%)	22,78	392 499 €
Cotis. fonc. entreprises	769 814 €	749 000 € (-2,70%)	18,75	140 439 €

IMPÔTS / ALLOCATIONS COMPENSATRICES	MONTANT
Compensation taxe habitation	85 451 €
Compensation taxe foncière bâti	40 €
Compensation taxe foncière non bâti	54 €
Compensations diverses	6 392 €
Produit taxe additionnelle foncier non bâti	5 487 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	45 548 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	127 474 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX ET COMPENSATIONS	2 610 700 €

Ces montants sont basés sur des taux d'imposition inchangés pour l'année 2019.

Le bureau approuve les taux d'imposition 2019.
Le conseil communautaire devra valider cette décision.

4 EXAMEN DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Le Président informe les membres du bureau que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 3 avril 2019 pour évaluer le montant des charges qui seraient transférées à la CODECOM pour l'année 2019.

Pour mémoire, les attributions de compensation sont composées de 3 ensembles :

- La partie « fiscalité professionnelle » : c'est la part de fiscalité professionnelle intégralement perçue par la CODECOM, qui est reversée aux communes à l'euro près à la date du passage en régime de fiscalité professionnelle unique ;
- La partie « charges de transfert ». Pour l'année 2019, les charges transférées sont la contribution au budget du SDIS et les dépenses de fonctionnement relatives à l'éclairage public pour les communes du Damvillois. Ces dépenses diminuent le montant de l'attribution de compensation de chaque commune, selon le montant qui les concerne.
- La partie « pacte fiscal et financier » : cette part de l'attribution de compensation est destinée à couvrir la hausse de fiscalité intercommunale, provoquée par l'alignement des taux de fiscalité sur le secteur Damvillois. Chaque commune concernée s'est vue attribuée une somme correspondant à la baisse des taux communaux équivalente à la hausse des taux intercommunaux. Cette somme, est diminuée de 20% chaque année.

Pour les charges de transfert, le principe est de maintenir les montants proposés par la CLECT en 2018 :

- Montant de la contribution SDIS 2018 pour chaque commune
- Dépenses d'éclairage public fixées en 2018

La part concernant le pacte financier et fiscal diminue de 20%, pour s'établir à 40% du montant initial attribué aux communes du secteur de Damvillers.

Communes	Fiscalité pro	Transferts			40%		Base pacte	AC 2019
		SDIS 2018	EP	Total transferts	Pacte fiscal			
Arnel-sur-l'Etang	1 303,00 €	5 318,00 €	- €	5 318,00 €	- €	- €	4 018,00 €	
Arrancy-sur-Cruanes	6 855,00 €	12 550,00 €	- €	12 550,00 €	- €	- €	5 695,00 €	
Azannes-et-Soumazannes	5 491,00 €	5 155,00 €	2 711,61 €	7 866,61 €	4 825,00 €	12 063,00 €	2 449,39 €	
Billy-sous-Mangiennes	4 861,00 €	10 238,00 €	- €	10 238,00 €	- €	- €	5 377,00 €	
Brandeville	958,00 €	5 550,00 €	1 646,11 €	7 196,11 €	5 300,00 €	13 250,00 €	938,11 €	
Bréhéville	6 675,00 €	5 609,00 €	1 235,21 €	6 844,21 €	4 413,00 €	11 032,00 €	4 243,79 €	
Chaumont-devant-Damvillers	2 816,00 €	1 512,00 €	531,84 €	2 043,84 €	1 160,00 €	2 900,00 €	1 832,16 €	
Damvillers	79 539,00 €	24 752,00 €	12 661,24 €	37 413,24 €	26 898,00 €	67 246,00 €	89 023,76 €	
Delut	4 806,00 €	3 692,00 €	1 270,95 €	4 962,95 €	2 898,00 €	7 246,00 €	2 741,05 €	
Dombas	1 028,00 €	4 061,00 €	853,49 €	4 914,49 €	4 027,00 €	10 054,00 €	136,81 €	
Domremy-Baroncourt	10 170,00 €	20 773,00 €	- €	20 773,00 €	- €	- €	10 603,00 €	
Domremy-la-Canne	3 898,00 €	1 393,00 €	- €	1 393,00 €	- €	- €	2 505,00 €	
Duzey	- €	1 288,00 €	- €	1 288,00 €	- €	- €	1 288,00 €	
Ecurey-en-Verdunois	665,00 €	3 709,00 €	1 723,95 €	5 432,95 €	3 754,00 €	9 386,00 €	1 013,95 €	
Éton	3 270,00 €	5 529,00 €	- €	5 529,00 €	- €	- €	2 259,00 €	
Etraye	75,00 €	1 289,00 €	1 177,64 €	2 461,64 €	1 387,00 €	3 467,00 €	995,64 €	
Gouresincourt	123,00 €	1 541,00 €	- €	1 541,00 €	- €	- €	1 418,00 €	
Grémilly	1 761,00 €	1 348,00 €	372,99 €	1 720,99 €	1 000,00 €	2 501,00 €	1 040,01 €	
Lissey	2 411,00 €	3 614,00 €	1 522,61 €	5 136,61 €	3 236,00 €	8 090,00 €	510,39 €	
Loison	- €	3 149,00 €	- €	3 149,00 €	- €	- €	3 149,00 €	
Mangiennes	5 768,00 €	10 848,00 €	- €	10 848,00 €	- €	- €	6 080,00 €	
Merles-sur-Loison	2 519,00 €	4 461,00 €	2 845,71 €	7 306,71 €	4 058,00 €	10 146,00 €	729,71 €	
Moiry-Flabas-Crépon	877,00 €	3 813,00 €	1 156,54 €	4 969,54 €	3 146,00 €	7 865,00 €	946,54 €	
Muzeray	928,00 €	3 626,00 €	- €	3 626,00 €	- €	- €	2 698,00 €	
Nouillonpont	808,00 €	6 003,00 €	- €	6 003,00 €	- €	- €	5 195,00 €	
Peuvillers	516,00 €	1 832,00 €	741,85 €	2 573,85 €	1 644,00 €	4 110,00 €	413,85 €	
Pillon	937,00 €	6 827,00 €	- €	6 827,00 €	- €	- €	5 890,00 €	
Réville-aux-Bois	2 363,00 €	3 418,00 €	1 774,18 €	5 192,18 €	3 516,00 €	8 789,00 €	686,82 €	
Romagne-sous-les-Côtes	3 300,00 €	3 644,00 €	1 773,29 €	5 417,29 €	3 090,00 €	7 725,00 €	972,71 €	
Rouvres-sur-Othain	4 305,00 €	5 461,00 €	- €	5 461,00 €	- €	- €	1 156,00 €	
Rudr-sur-Othain	690,00 €	1 453,00 €	780,20 €	2 233,20 €	1 184,00 €	2 961,00 €	359,20 €	
Saint-Laurent-sur-Othain	4 445,00 €	11 984,00 €	- €	11 984,00 €	- €	- €	7 539,00 €	
Saint-Pierrewillers	487,00 €	4 359,00 €	- €	4 359,00 €	- €	- €	3 872,00 €	
Sanon	3 799,00 €	8 629,00 €	- €	8 629,00 €	- €	- €	4 830,00 €	
Sorbey	1 819,00 €	6 492,00 €	- €	6 492,00 €	- €	- €	4 673,00 €	
Spincourt	25 271,00 €	21 830,00 €	- €	21 830,00 €	- €	- €	3 441,00 €	
Vaudoncourt	420,00 €	2 192,00 €	- €	2 192,00 €	- €	- €	1 772,00 €	
Ville-devant-Chaumont	198,00 €	1 394,00 €	537,00 €	1 926,00 €	1 090,00 €	2 726,00 €	638,00 €	
Villers-lès-Mangiennes	249,00 €	2 206,00 €	- €	2 206,00 €	- €	- €	1 957,00 €	
Vittrville	1 125,00 €	2 410,00 €	258,75 €	2 668,75 €	2 126,00 €	5 315,00 €	582,25 €	
Waville	300,00 €	1 333,00 €	474,00 €	1 807,00 €	1 122,00 €	2 804,00 €	385,00 €	
TOTAL	197 829,00 €	236 285,00 €	36 039,16 €	272 324,16 €	79 869,00 €	199 676,00 €	5 373,84 €	

A NOTER :

- ↳ Les montants apparaissant en rouge dans le tableau sont les attributions de compensation dites « négatives » : les communes concernées reversent le montant à la CODECOM ;
- ↳ A l'inverse, les montants apparaissant en vert sont les attributions de compensation reversées par la CODECOM aux communes.

Le bureau émet un avis favorable.

Le conseil communautaire devra valider ces propositions.

5 EXAMEN DES TARIFS DU CLSH ORGANISE PENDANT LES VACANCES D'AVRIL 2019

Le Président indique aux membres du bureau que des activités sont prévues dans le cadre du centre aéré organisé pendant les petites vacances scolaires d'avril.

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles basé selon les tableaux suivants :

Centre aéré pour les 3-12 ans – du 8 au 19 avril 2019

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 1000 €	1 000 € < QF et MSA
La semaine complète avec repas et goûter	62,50 €	65,00 €	70,00 €
Journée avec repas et goûter	14,50 €	15,00 €	16,00 €
Sortie seule	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Périscence forfait	2,00 €	2,25 €	2,50 €

Activités pour les 13-17 ans – du 15 au 19 avril 2019

	QF ≤ 500 €	500 € < QF ≤ 1000 €	1 000 € < QF et MSA
Semaine de 5 jours	60 €	65 €	70 €
Transport	20 €	20 €	20 €

Le bureau émet un avis favorable.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

6 EXAMEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président présente aux membres du bureau le tableau des subventions 2019 prévues pour les associations du territoire.

ASSOCIATIONS	MONTANT
AXE 1 DU REGLEMENT	
SHCD	2 135,00 €
Croix Rouge	2 135,00 €
ADMR de Damvillers	3 393,00 €
Restos du Cœur	360,00 €
FSE	1 212,00 €
AXE 2 DU REGLEMENT	
Association Sportive Mangiennes-Saint-Laurent	2 414,00€
Avenir Judo Dommary-Baroncourt	330,00 €
Centre Educatif et Familial de Spincourt	1 612,00 €
Bibliothèque André Theuriet	750,00 €
Crescendo-Spincourt	936,00 €
UNSS Collège Damvillers	870,00 €

Judo Club de Spincourt	1 400,00 €
Handball Club Damvillers	1 751,00 €
Karaté Club Spincourt	360,00 €
Le puits aux Livres Spincourt	1 700,00 €
JP Musique	240,00 €
LECAV Judo club Damvillers	1 170,00 €
AXE 3 DU REGLEMENT	
Restos du Cœur	10 000,00 €
GEVO Les Vieux Métiers	10 000,00 €
Association sportive Mangiennes Saint Laurent	1 480,00 €

Les subventions suivantes, hors champ de la compétence de la commission, sont également proposées au vote du conseil communautaire :

- OFFICE DE TOURISME DE DAMVILLERS SPINCOURT 10 000,00 €
- AAPPMA L'ETOILE (conventionnement ballastières)..... 2 000,00 €
- SCENES ET TERRITOIRES..... 6 000,00 €
- AMF pour la gestion de la Microcrèche de Damvillers..... 52 483,00 €
- GIDACT 8 000,00 €
- SIPACS 500,00 €

Le bureau émet un avis défavorable sur l'octroi des subventions suivantes :

- Au titre de l'axe 3 : Restos du Cœur = 10 000 €
- Au titre de l'axe 3 : Association Sportive Mangiennes Saint Laurent = 1 480 €

Le Conseil communautaire devra valider cette décision.

7 COTISATION A L'ASSOCIATION NATIONALE DU GRAND SENTIER DE FRANCE.

AFFAIRE N° 2019-04-03-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt,

Considérant que le grand sentier de France est un parcours de 10 000 km permettant de réaliser à pied un tour de France en avoisinant les frontières et les littoraux,

Considérant que l'objectif de l'Association du Grand Sentier de France est la mise en conformité du parcours pour qu'il soit utilisable par tous dans les meilleures conditions.

Considérant que le grand sentier de France traverse plusieurs territoires de la Meuse,

Après en avoir délibéré le bureau autorise le versement de la cotisation 2019 à l'Association du Grand Sentier de France pour un montant de 50,00 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

8 COTISATION A LA MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN

AFFAIRE N° 2019-04-03-02

Vu les statuts de la CODECOM et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la demande présentée par l'association d'insertion « Mission Locale du Nord Meusien »,

Considérant les prestations réalisées au sein du territoire intercommunal,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 8 622 euros (égale à 1 euro par habitant sur la base de la population légale 2011 en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sans double compte, soit 1 euro X 8 622 habitants), à l'association Mission Locale du Nord Meusien pour l'année 2019.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

9 DEROGATIONS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2019-04-03-03

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

↳ M. THEVENIN Jérôme et Mme PIERRET Elodie, domiciliés 4 Grande Rue à ETRAYE, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant THEVENIN Alix, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN,

↳ M. et Mme DUMAY Michel, domiciliés 43B Grande Rue à Eton, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant DUMAY Carl, à l'école de Bouligny

Considérant les motifs invoqués,

Après en avoir délibéré, le Bureau :

AUTORISE

- La demande de la famille THEVENIN-PIERRET.

REFUSE

- La demande de la famille DUMAY.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

10 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN SERVICE CIVIQUE.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, le Président informe les membres du bureau que la CODECOM envisage d'accueillir un volontaire en service civique.

En appui auprès de l'équipe salariée, le volontaire aura pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes à s'approprier les usages et outils numériques au sein des Espaces Publics Numériques de Damvillers et Spincourt.

Les activités proposées durant ce volontariat seront :

- De favoriser les échanges avec la population du territoire sur leurs pratiques, leurs connaissances et leurs compétences dans l'utilisation d'applications, de l'ordinateur, des réseaux sociaux, de la recherche d'emploi.
- De démystifier le numérique et le rendre accessible à tous en termes d'utilisation, avec notamment la co-animation d'ateliers de découverte du web, des connaissances informatiques basiques et les démarches utiles dans la vie quotidienne mais aussi d'ateliers de sensibilisation à l'utilisation de tablettes tactiles.
- D'aider à développer la communauté de communes à la création d'outils de communication (notamment des outils numériques touristiques).

Cette mission s'étalera sur 9 mois à raison de 24 heures par semaine.

Le bureau donne un avis favorable à l'accueil d'un volontaire en service civique.
Le conseil communautaire devra valider cette décision.

11 MODIFICATION DE POSTE.

Le Président indique aux membres du bureau que la modification de poste proposée concerne le poste d'adjoint administratif affecté à l'agence postale de Senon.

Depuis le départ en retraite de l'agent affecté sur ce poste, son remplacement est pour l'instant assuré par un agent, rémunéré sur la base d'heures complémentaires. Compte tenu de la convention en cours avec la Poste et le maintien de l'agence postale, il est donc proposé de fusionner le poste d'adjoint administratif avec le poste de l'agent qui remplit actuellement les fonctions.

Cette opération correspond à une fusion-suppression de poste :

Poste actuel d'adjoint technique (agent assurant le remplacement) = 7/35^{ème}
Poste d'adjoint administratif (API de Senon), à supprimer = 6/35^{ème}
Poste fusionné d'adjoint technique..... = 13/35^{ème}

Le bureau émet un avis favorable, le conseil communautaire devra valider cette décision.

12 ADHESION A PLUSIEURS SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE.

Le Président indique aux membres du bureau que le centre de gestion propose des services potentiellement utiles à la CODECOM :

- ↳ La mise à disposition d'un délégué à la protection des données,
- ↳ Le service des Emplois Intercommunaux,
- ↳ Le service hygiène et sécurité.

A. Mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, organise et harmonise la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard du traitement des données informatiques à caractère personnel.

Le Règlement Général sur la Protection des Données impose :

- La nomination d'un délégué à la protection des données.
- La tenue du registre des traitements.
- L'élaboration et le suivi de procédures en cas de violation de données.

Dans le cadre de son service informatique, le Centre de Gestion a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité faisant appel au service soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, le délégué à la protection des données serait chargé de :

- Informer et sensibiliser les agents de la CODECOM sur la culture « Informatique et liberté » ;
- Veiller au respect du cadre légal ;
- Analyser, auditer et contrôler les collectes de données ;
- Etablir et maintenir une documentation accessible aux usagers ;
- Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées ;
- Interagir avec la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Le coût du service est établi à 350 € par journée d'intervention (7h), 200 € par ½ journée (3,5h)

B. Adhésion au service des Emplois Intercommunaux

La CODECOM utilise actuellement le service Remplacement-Intérim pour la mise à disposition de la technicienne Rivières pour la gestion des compétences GEMAPI et des Zones Natura 2000. Le montant de la participation due en contrepartie des

dépenses comprend le remboursement des rémunérations, primes et indemnités de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges salariales et patronales et d'éventuels frais de déplacement et de formation.

A ce montant d'ajoutent 8% de frais de gestion.

La loi du 26 janvier 1984 donne la possibilité aux centres de gestion de recruter des agents pour les mettre à disposition permanente des collectivités.

Les frais de gestion du service des Emplois Intercommunaux s'élèvent à 5,5% des traitements et charges sociales de l'agent mis à disposition, ce qui est plus avantageux que le service Remplacement-Intérim.

C. Adhésion au service Hygiène et Sécurité

Le centre de gestion propose plusieurs prestations en matière d'hygiène et de sécurité. Il accompagne les collectivités dans différentes missions sur la base de convention pour, notamment, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (qui prévoit la visite des locaux et sites de travail, l'observation des techniques de travail, moyens mis à disposition, le dialogue avec les agents, la mise à jour du document, ainsi que l'assistance et le suivi du programme de prévention).

L'adhésion au service n'implique pas un financement direct par la collectivité. Toute demande d'intervention est précédée d'un devis et nécessite l'accord de la collectivité.

Le bureau donne un avis favorable, le conseil communautaire devra valider l'adhésion à la mise à disposition d'un délégué à la protection des données et au service des Emplois Intercommunaux,

13 QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

La séance est levée à 22 H 30.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes administratifs 2018.
2. Examen des budgets primitifs 2019.
3. Examen des taux d'imposition 2019.
4. Examen des montants d'attribution de compensation 2019.
5. Examen des tarifs du CLSH organisé pendant les vacances d'avril 2019.
6. Examen des subventions aux associations.
7. Cotisation à l'Association Nationale du Grand Sentier de France.
8. Cotisation à la mission locale du Nord Meusien.
9. Dérogations scolaires.
10. Embauche d'une personne en service civique.
11. Modification de poste.
12. Adhésion à plusieurs services du Centre de Gestion de la Meuse.
13. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		LAMBERT Jean	
BOURTEMBOURG Luc		MAZET Thierry	
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	
COLLIN Bernard		MORIN Maurice	
GEORGES Denis		PIERRET Suzanne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		TRINOLI Massimo	

